



Litige au sein d'une association 1901

Par CAP2024

Bonjour,

Les statuts de notre association prévoient une élection du Conseil d'Administration tous les deux ans (Conseil d'Administration qui élit le Bureau Directeur).

Lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} Juillet 2022, le Président sortant a annoncé sa démission et repoussé les élections en Septembre 2022.

Malheureusement aucune autre convocation de l'Assemblée générale n'a eu lieu et une partie (10/22) du CA (élu initialement pour 2 ans) a élu 2 co-présidents (l'ancien secrétaire et un des vice-présidents) (les statuts prévoient un Président et 4 vice-présidents), sans modification préalable des statuts et convocation de tous les élus.

Quels sont les recours possibles, sachant que cette association

gère un budget de 250000?. Les conséquences au sein du BD sont également que 4/9 du BD ont démissionné et qu'il faut donc nommer un secrétaire, trésorier etc...

Il est à préciser que la convocation par mail du CA ne comportait aucun ordre du jour... merci pour vos retours.
Cordialement

Par morobar

Bonjour,

A vous lire, le président a démissionné, mais n'a pas organisé d'autre AG.

Or pas besoin d'AG pour élire un président, puisque c'est le CA qui élit bureau et président.

Par CAP2024

Bonjour, sauf que le CA était élu pour 2 ans (jusqu'à Juillet 22) et devait passer devant l'Assemblée Générale pour se faire réélire